

Une SNANC pour une alimentation saine et durable

9 avril 2025

La stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), prévue pour juillet 2023, est enfin éditée.

Membres de la société civile, dont Indecosa CGT, nous nous sommes largement mobilisés cette même année, transmettant au gouvernement 13 recommandations prioritaires et multipliant les communications publiques, dont une lettre ouverte signée par 105 organisations. Ces contributions convergent très largement avec celles du CNA et du HCSP et avec les rapports récents de France Stratégie et du Haut Conseil pour le Climat, également sur la future SNANC.

Toutes insistent sur la nécessité :

- d'améliorer la cohérence entre les programmes portant sur l'alimentation émanant des différents ministères ;
- de transformer l'offre et les environnements alimentaires plutôt que de faire reposer le fardeau du changement sur le consommateur, en prenant des mesures incitatives et contraignantes à l'égard des acteurs économiques (industriels, distributeurs, restaurateurs) ;
- de faire évoluer les régimes alimentaires vers "moins mais mieux" de produits d'origine animale, et davantage d'aliments végétaux de qualité (fruits et légumes, légumineuses, fruits à coque, produits céréaliers complets).

Il ressort de ce nouveau projet, concocté par les ministères de l'agriculture, de la santé et de l'environnement, que globalement, les thématiques et les objectifs de la SNANC correspondent dans les grandes lignes aux recommandations de la société civile mais qu'il est en recul par rapport à sa mouture de 2023.

- Le texte a été amputé d'une mesure centrale et prioritaire, visant à "Réduire efficacement l'exposition des enfants et des adolescents aux publicités ».
- Cette stratégie ne propose pas des mesures et objectifs qui servent tout autant la visée d'une plus juste rémunération des agriculteurs et

agricultrices que l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour toutes et tous.

- Les objectifs chiffrés de réduction de la consommation de viande ont été supprimés.
- La majorité des mesures mentionnées dans le document sont de nature incitative, ce qui pose question sur leur efficacité.
- Un nombre élevé de mesures pose la question des moyens économiques, institutionnels, législatifs et réglementaires qui seront véritablement consentis, afin de produire des effets.

Bref, les lobbies de l'agroalimentaires sont passés par là.

Ce projet est soumis, une nouvelle fois à consultation du Conseil national de l'alimentation (CNA), du Conseil national de la transition écologique (CNTE), De la conférence nationale de la santé (CNS) et du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Consultation ouverte du 4 avril au 4 mai 2025.

Pendant cette période l'ensemble des organisations qui ont élaboré le décryptage et fait des contre-propositions auront à intervenir auprès des différents ministères concernés pour tenter de faire bouger les lignes dans le bon sens.

Indecosa CGT continuera son action pour faire évoluer positivement le texte et aller vers une SNANC plus efficace pour rendre l'alimentation saine et durable, accessible à toutes et tous.

CASOLARI Gérard, Secrétaire national en charge de la thématique alimentation
06 82 83 73 49 / g.casolari.indecosa@cgt.fr

PS : Vous trouverez, sur notre site, le texte officiel et le décryptage des acteurs de la société civile.